

RAPPORT DE COOPERATION ATHLETISME

RAPPORTO DI COOPERAZIONE ATLETICA LEGGERA 2025



29 JANVIER

Conférence des Hautes Vallées

Conferenza delle Alte Valli

Créé par : Jules Cheynis



Introduction

Contexte de l'athlétisme dans les Hautes Vallées

L'athlétisme est une discipline particulièrement structurée dans les Hautes Vallées. Que ce soit pour les disciplines Outdoor (Cross, Course en Montagne, Trail...) ou pour les disciplines Indoor (Piste, saut...), l'activité bénéficie d'une dynamique particulièrement forte, comme en témoigne le **record départemental de 824 licenciés en 2024** et l'organisation d'évènements majeurs tels que les championnats de France de course en montagne à Briançon, le championnat régional de cross à Serres ou la première édition du Perche Elite Tour au Dévoluy. Les communes continuent de renforcer leurs infrastructures : à Briançon, la commune a investi plus de 11 millions d'euros dans le nouveau parc des sports du centre sportif d'altitude, tandis que la mairie de Sestriere a investi près de 5 millions d'euros dans la rénovation de son centre sportif d'altitude. La piste de l'Argentière a aussi été entièrement rénovée. Des deux côtés, l'engouement des athlètes de tout âge pour l'Outdoor est renforcé par la nouvelle stratégie Trail des stations de sport d'hiver.

Lors des concertations, les clubs et comités nous ont présentés l'état actuel de la coopération transfrontalière, ce qui a permis de déceler une tendance claire : des traditions de coopération existent, mais elles restent occasionnelles et irrégulières selon les périodes. En 2006, dans le sillage pour les JO de Turin, plusieurs projets sportifs transfrontaliers ont été menés, notamment avec les écoles et autour de thématiques pédagogiques variées. Une convention entre la Ligue Région Sud et le Comité régional Piémont avait été signée pour encourager tous les types d'échanges entre leurs clubs. Mais les initiatives se sont progressivement espacées, et la convention existante est devenue désuète, jusqu'à complètement disparaître aujourd'hui (les comités et la ligue n'ont pas pu la retrouver dans leurs archives). Aujourd'hui, on note la présence de certains clubs italiens ou équipe régionale sur des compétitions en France (Trophée des Alpes, Cross d'embrun etc...), dans lesquelles ils conquièrent généralement les podiums. Mais à l'inverse, les Français participent à peu de compétitions en Italie, et dans tous les cas, cela ne permet pas de tisser de véritables liens entre les entraîneurs et les clubs.

C'est pourquoi la perspective des échéances olympiques italiennes et françaises en 2026 et 2030 et le contexte dynamique d'expansion de la discipline, semblent être des catalyseurs permettant le développement d'une coopération plus vivante, pour peu que

l'on en crée les moyens. Nous avons donc cherché à identifier les blocages qui limitent aujourd'hui la coopération (difficultés administratives, obstacles organisationnels, contraintes logistiques), mais aussi les opportunités que le territoire offre pour la développer. Cela a permis d'engager, grâce à la volonté du comité 05 mené par Gilles Brochier et au Comité Régional Piémont présidé par Mme Clélia Zola, **l'élaboration d'une convention de coopération renouvelée**, destinée à corriger au maximum ces problèmes, à fixer un cadre commun et à permettre le développement d'actions concrètes, régulières et pérennes. L'ensemble du territoire s'accorde désormais sur la nécessité de relancer une dynamique structurée. Ce rapport vise à identifier les freins à la coopération et à proposer des mécanismes concrets pour y répondre.

Difficultés rencontrées

Sur le plan administratif : l'inscription d'athlètes français à des compétitions italiennes est complexe : les règles ne sont pas clairement connues, la procédure varie selon les organisateurs, et nous avons l'exemple d'une athlète française a dû passer par un long processus de négociation avec la Ligue FFA Région Sud et le comité FIDAL Piémont pour que son inscription au Meeting de Sestrières soit finalement acceptée. Ce type de démarches décourage les clubs et les coureurs à se mobiliser.

Sur le plan organisationnel : on rencontre les mêmes blocages classiques que dans les autres sports : les interlocuteurs sont difficiles à identifier, les calendriers nationaux ne coïncident pas toujours et les clubs manquent de structure et de moyens humains pour s'occuper de projets transfrontaliers. Du côté italien, il faut prendre en compte que les relations formelles entre clubs et le comité sont parfois inégales. Les différences de règlements, de contraintes environnementales et de modèles fédéraux constituent des freins supplémentaires dès lors qu'il faut s'entendre. Le manque de bilinguisme limite également la fluidité des échanges, même si les expériences passées démontrent que ce facteur peut rapidement être dépassé lors d'entraînements ou stages en commun. De ce fait, d'un côté comme de l'autre, chacun est favorable à la coopération, mais il n'y a pas de réflexe spontané d'information de ses homologues transalpins, même lors d'événements propices. Il convient donc de réfléchir aux moyens de créer ces habitudes de communication.

Sur le plan sportif et matériel : les clubs souhaitent coopérer, mais cela implique d'identifier clairement quelles infrastructures peuvent être utilisées, à destination de quel public et à quel moment de l'année. Par exemple, les pistes de Briançon et Sestrières sont difficiles d'accès en hiver à cause de la neige. A contrario, les sites des plaines turinoises sont sujets à de fortes chaleurs durant l'été, parfois dangereuses pour les jeunes coureurs. L'altitude est également un paramètre à prendre en compte dans l'organisation des entraînements, car s'entraîner à 2000m implique un temps d'acclimatation plus ou moins long selon les athlètes.

Sur le plan budgétaire : tant du côté des collectivités que des clubs rencontrés, un consensus existe sur le fait que les coûts de déplacement, d'hébergement et de logistique sont importants, et ne peuvent pas toujours être assumés uniquement par les familles ou les communes.

Solutions et nouvelle convention

Trail : promotion binationale

Les organisateurs de trail dans les Hautes-Alpes ont fait part de leur difficulté qu'ils ont promouvoir leurs évènements en Italie. Les calendriers en ligne sur lesquels ils inscrivent leurs courses sont des calendriers nationaux ; ils n'ont pas suffisamment d'accès aux canaux de diffusion dans l'autre pays et il n'existe pas de calendrier transfrontalier des courses de trail. Pourtant, le bassin de population turinois est une cible intéressante, qui s'exprime déjà sur certains évènements d'athlétisme comme le Cross d'embrun 2025 remporté par les équipes turinoises et de Pomaretto ou les trails de Saint-Véran et de Montgenèvre. C'est pourquoi la création d'un calendrier binational des courses de trail semble être un projet crucial pour le développement d'une stratégie touristique commune dans les Hautes Vallées.

Réalisation : La création d'un calendrier implique une coordination maximale avec les organisateurs un entretien régulier, un travail à ne pas sous-estimer. Deux hypothèses :

- La CHAV peut héberger elle-même un calendrier « des Hautes Vallées » à partir de son site internet. Dans ce cas, l'association transfrontalière n'étant pas structurée pour assurer elle-même la mission d'entretien, il faudrait opter pour un calendrier « open », où les organisateurs de courses proposent eux-mêmes l'inscription de leur évènement, en transmettant l'ensemble des informations utiles pour la mise

en ligne. Avec cette solution, il faut que le calendrier gagne progressivement en notoriété pour qu'il soit complété de la manière la plus exhaustive possible.

- La CHAV peut s'appuyer sur des administrateurs de calendriers trail en ligne déjà existants pour développer ce calendrier transfrontalier. Les cibles seraient principalement les calendriers locaux tels que trail05.com dans les Hautes-Alpes ou courzyvite.fr en Maurienne/Savoie. En les associant au projet, la CHAV disposerait d'une expérience et d'un socle solides pour la réalisation. La question du financement ou d'accompagnement à travers le projet Scoprire porté par la Cité Métropolitaine de Turin pourrait être à étudier.

Rencontre binationale des entraîneurs

Lors de notre rencontre avec le comité FIDAL, les entraîneurs présents se sont montrés très intéressés par l'organisation d'une journée de rencontre entre eux, leur permettant d'échanger sur leurs méthodes avec leurs homologues transalpins et de répondre à certaines de leurs questions. L'intérêt est double, car en plus de leur permettre de comparer et d'affiner leurs méthodes, cela permet de créer des liens humains entre eux qui facilitent grandement les initiatives de coopération à posteriori.

Réalisation : Cette rencontre s'organiserait sur une journée sur un site d'athlétisme en France ou en Italie (avec l'intérêt de pouvoir visiter l'infrastructures et de bénéficier d'une salle pour la réunion). Elle nécessite peu de moyens, simplement une coordination entre les comités et leurs clubs pour les invitations et le choix de la date et du lieu.

Il ne faut pas sous-estimer les effets d'une telle initiative, qui représenterait **le levier humain clé** qui crée la confiance opérationnelle dont nous avons besoin pour bâtir la coopération et les autres actions par le réseau et les réflexes de coopération.

Elaboration de la nouvelle convention

Grâce à la volonté du comité d'athlétisme 05, nous avons pu organiser une réunion avec la présidence du comité régional FIDAL Piémont le 6 novembre 2025, pour organiser au plus haut niveau l'avenir de la coopération entre les clubs français et italiens des Hautes Vallées. L'objectif était de construire, avec le soutien technique et institutionnel de la CHAV, une **nouvelle convention entre la Ligue Région Sud et le Comité Piémont**. Celle-ci devait répondre à un maximum de problématiques que nous avons pu observer sur le terrain, pour fluidifier au maximum et encourager les échanges transfrontaliers entre les clubs.

Elle répond d'abord aux obstacles administratifs et réglementaires, qui compliquaient la **participation des athlètes à des compétitions dans le pays voisin**. L'article 4 encadre désormais clairement les conditions de participation aux compétitions, harmonise les droits d'inscription et garantit l'égalité de traitement avec les athlètes locaux. Cette clarification sécurise les clubs, réduit les risques de refus d'inscription, et évite les démarches longues et incertaines observées jusqu'ici. Côté italien, le comité FIDAL Piémont recommande de s'adresser directement à son secrétariat pour toute inscription à une course en Italie, car il est en mesure d'y procéder directement avec les entités organisatrices. Quant aux trails de part et d'autre, ils sont en général ouverts avec un certificat médical. Pour aller plus loin coté Hautes Alpes, le souhait existe à plus long terme chez le comité 05 d'intégrer les clubs italiens au **Challenge des Meetings** français, afin de créer un circuit transfrontalier cohérent.

La convention répond également au **manque de visibilité sur les courses, organisations, calendriers et interlocuteurs de l'autre côté de la frontière**, qui ne permet pas aux clubs d'identifier les opportunités de coopération. Les dispositifs d'échange d'informations prévus en article 8 encouragent la communication réciproque, à rebours de l'opacité précédemment constaté. Notons que pour concrétiser ce besoin de communication et d'information, la création d'un groupe technique de discussion commun est à l'étude avec les clubs et comités concernés. L'article 2 contribue aussi à lever le déficit de coordination institutionnelle entre Ligues et Comités. En posant une relation de collaboration fondée sur la réciprocité, elle normalise les échanges entre les structures régionales, un point essentiel compte tenu de la difficulté à identifier les bons interlocuteurs et du fait que certains projets ne peuvent pas être portés par les clubs seuls.

L'absence d'occasions de se rencontrer lors d'entraînements communs ou autres actions partagées devrait être réduite grâce aux articles 1, 6, 7, ainsi que les possibilités d'utilisation des infrastructures de l'article 5. Ils instaurent un mécanisme permanent pour organiser stages, camps, meetings, actions de promotion ou activités de jeunesse. Côté stage, plusieurs clubs ont déclaré leur intérêt à organiser des sessions d'entraînement structurées autour d'une thématique commune : milieu montagnard, bilinguisme, alimentation, olympisme... Briançon et Sestriere disposent d'infrastructures adaptées au printemps et en été ; les vallées italiennes constituent une alternative intéressante en hiver (Cantalupa, Pomaretto, Pinerolo). Ces stages permettraient également de comparer les méthodes d'entraînement, de renforcer la cohésion et le

bilinguisme entre les vallées, à l'image de ce qui a été observé lors d'échanges passés entre les Hautes-Alpes et l'Espagne.

Concernant les **questions logistiques et financières**, la convention prévoit une répartition négociée des coûts (article 1) et encourage la mutualisation des infrastructures (articles 5 et 6). Notons que malgré ces dispositifs, certaines initiatives plus onéreuses pourraient être hors de portée des moyens des clubs, et nécessiteraient d'être inscrits dans un programme de coopération européen plus large (Interreg ou autre) pour qu'ils ne reposent pas uniquement sur les familles.

Conclusion

L'ensemble de ces travaux révèle une volonté forte de mieux structurer la coopération dans l'athlétisme des Hautes Vallées. Les clubs, les ligues et les collectivités voient dans cette démarche un moyen d'élever le niveau sportif, de mutualiser les ressources et de renforcer les liens transfrontaliers à l'approche des Jeux olympiques.

Les obstacles identifiés peuvent être levés au moyen d'une communication plus fluide, une meilleure coordination institutionnelle et le renforcement d'une habitude de coopération à travers des initiatives communes à destination des jeunes comme des entraîneurs.

Avec la réussite de la nouvelle convention, les conditions sont désormais réunies pour bâtir une coopération solide, durable et ambitieuse entre les clubs et collectivités des deux versants, au service des jeunes athlètes et de l'identité alpine partagée. Progressivement, on peut s'attendre à voir s'accroître stages transfrontaliers ; participations croisées aux meetings ; utilisations partagées des infrastructures (Briançon, Cantalupa, Pomaretto...) ; actions communes en trail/outdoor ; communication transfrontalière renforcée.

Pour les initiatives les plus onéreuses notamment à cause du transport ou de l'hébergement, les collectivités italiennes, notamment la ville de Pinerolo, se disent prêtes à devenir partenaires si un projet concret, financé par un programme européen ou par les comités régionaux, voit le jour. A Briançon, le président du comité FFA 05 a également indiqué la possibilité d'héberger les jeunes athlètes directement sur site, ou bien dans les familles pour réduire les coûts et renforcer les liens culturels.